

Votre conseiller vous recommande ...

Participez à l'Atelier

Animé par un conseiller Pôle emploi, l'Atelier vous permet de repérer et de valoriser vos compétences.

Consultez les « Guides pratiques » édités par Pôle emploi : vous y trouverez de nombreuses informations très utiles.

Utilisez pole-emploi.fr, le premier site de l'emploi pour ses offres d'emploi, ses conseils pratiques et sa documentation en ligne.

www.pole-emploi.fr

Janvier 2009



Comment faire le point sur
vos compétences

Pôle emploi vous aide à mieux connaître vos atouts

■ Avec des méthodes concrètes et efficaces

■ Le bilan de compétence approfondi

Vous faites le point sur vos expériences et votre parcours professionnel et vous identifiez vos atouts et vos compétences.

Accompagné d'un expert, vous définissez les emplois et métiers qui vous conviennent et qui correspondent aux besoins des entreprises. Ce bilan vous permet de définir votre projet professionnel et les actions à mettre en oeuvre pour le réaliser.

■ Le test en situation professionnelle

Vous passez une journée dans un organisme sélectionné par Pôle emploi pour vous tester en situation professionnelle reconstituée, en utilisant des test et des matériels spécifiques à votre métier. Cette prestation de service s'appelle une évaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP).

■ L'évaluation en entreprise

Accueilli dans une entreprise pour une durée d'un à dix jours et épaulé par un tuteur, vous prenez le temps de repérer vos atouts ou de mieux connaître un métier ou un secteur professionnel.

C'est une évaluation en milieu de travail (EMT). Pour les jeunes résidant en ZUS et les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans, l'évaluation peut durer jusqu'à 15 jours.

■ L'évaluation avant recrutement

Ce test d'un à cinq jours en entreprise vous permet de faire valoir vos compétences et de confirmer vos capacités à occuper un poste. Cette prestation est appelée « l'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement » (EMTPR).

■ Quels sont les avantages de ces méthodes ?

■ Mieux repérer vos atouts

Répondre à une offre d'emploi, c'est d'abord proposer une offre de services. C'est pourquoi il est important de connaître ses points forts, ses points faibles, et d'apprendre à mettre en valeur toutes ses expériences, y compris extraprofessionnelles.

■ Faire le point sur vos projets

Pôle emploi vous permet de reprendre contact avec l'entreprise, de découvrir un nouveau métier et de connaître les besoins des employeurs avant de réorienter votre parcours professionnel ou de détecter d'éventuels besoins de formation.

Comment faire ?

- Parlez-en à votre conseiller. Il vous proposera la formule adaptée à vos besoins dans le cadre de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).
- Votre conseiller vous aidera ensuite à intégrer les résultats de cette nouvelle action dans votre démarche de recherche d'emploi.

BON À SAVOIR

Ces services sont entièrement gratuits.

N'hésitez pas à interroger votre conseiller à leur sujet.